

## Bientôt 16 ans ?

**Pense au recensement, c'est ton devoir**  
**Demande à te faire parrainer, c'est ton droit!**

J'ai 16 ans.

Je me suis fait recenser  
et un réserviste militaire m'accompagne  
dans mes premiers pas de citoyen.

Et toi?



**Renseigne-toi auprès de ta mairie**

[www.defense.gouv.fr/reserve](http://www.defense.gouv.fr/reserve)



## **Pourquoi ce dossier de présentation, alors que vous allez bientôt devoir vous faire recenser ?**

Comme vous le savez, le recensement, que vous vous apprêtez à vivre, appartient **au parcours de citoyenneté** mis en place au moment de la suspension du service national, en 1997.

Outre le recensement, ce parcours comprend des cours d'enseignement de défense qui vous ont déjà été dispensés en classe de 3<sup>e</sup> par les professeurs d'histoire de votre établissement scolaire et qui seront complétés en classe de 1<sup>re</sup> et la journée défense et citoyenneté (JDC) que vous réaliserez dans quelques mois.

Très attaché au parcours de citoyenneté, **monsieur Jean-Yves Le DRIAN, notre ministre de la Défense**, a décidé de s'y associer en instaurant un nouveau lien entre la jeunesse Française et la réserve militaire. Il a ainsi créé l'**opération parrainage citoyen** dont la première édition a eu lieu dans les vingt mairies d'arrondissement de Paris, au printemps 2015 puis dans les villes chefs-lieux de département en 2016.

Dans ce cadre et comme l'an dernier, ce parrainage citoyen, se déroulera en 2017 **dans votre ville** comme dans chaque ville<sup>1</sup> où stationne un délégué militaire départemental. Il sera piloté cette année par le directeur du service national et de la jeunesse (DSNJ) du ministère de la Défense

Ainsi, **40 jeunes français volontaires (20 garçons et 20 filles), résidents de votre ville**, pourront-êtr**e parrainés par des réservistes militaires à l'occasion de leur recensement**. Chaque réserviste parrainera alors 2 filleuls (1 garçon et 1 fille).

**Ce parrainage officiel a pour but d'offrir aux jeunes gens, qui en auront accepté le principe, d'avoir comme repère « citoyen », une personne étrangère à leurs cercles familiaux et cercles d'amis, qui a fait de l'engagement citoyen, son style de vie et ayant le recul nécessaire pour les conseiller, les guider dans leur quête du statut de citoyen.**

Très concrètement, chaque réserviste-parrain contactera ses deux futurs filleuls et les invitera à deux rencontres qui se dérouleront dans leur mairie de résidence.

Il abordera avec eux les thèmes centrés sur la citoyenneté :

- **rôle et place du citoyen dans sa cité,**
- **ses devoirs et ses droits,**
- **l'engagement citoyen**

Une présentation sommaire de la défense et de la réserve militaire clôturera ces deux entrevues. .

Ces entretiens ont pour but de permettre aux jeunes de mieux comprendre le statut de citoyen qui sera le leur.

**Au-delà de ces deux entretiens, ce parrainage citoyen sera actif tout au long du parcours de citoyenneté, prendra la forme que souhaiteront lui donner les jeunes l'ayant accepté et se terminera officiellement au lendemain de leur JDC.**

---

<sup>1</sup> 101 villes en métropole et outre-mer

## **Mais qui sont ces réservistes militaires ?**

Ce sont des citoyens français, comme vous, qui ont décidé à un moment de leur vie de s'engager volontairement au titre de la défense de leur nation et d'y consacrer un peu de leur temps de liberté.

Par leur engagement extra-professionnel, ces réservistes ont choisi de servir la France sans faire du métier des armes leur véritable profession, car vous l'aurez compris, cet engagement n'est pas comparable à celui des militaires qui en ont fait leur métier, à part entière.

A leur image, d'autres choisiront des voies différentes pour vivre l'engagement citoyen au titre de leur nation, en s'engageant pour autrui, comme ceux qui servent dans le monde de la santé (SAMU, urgentistes, infirmiers, médecins,...), dans le corps des sapeurs-pompiers, dans les unités de la sécurité civile, dans les métiers de la sécurité, dans l'entraide, dans l'associatif, etc....

Les **réservistes militaires**, quant à eux, citoyens hors pair, servent dans deux grandes familles :

- Les réservistes opérationnels.
  - Ce sont des civils, exerçant ou non une activité professionnelle qui deviennent des militaires à temps partiel, en servant sous l'uniforme militaire durant 15 à 20 jours par an avec l'accord de leur employeur. Ils sont affectés dans des formations qui assurent des missions de sécurité et d'aide au profit de la population.
- Les réservistes citoyens de défense et de sécurité.
  - Ce ne sont pas des militaires à temps partiel comme les réservistes opérationnels mais des civils qui restent civils et qui ont choisi de devenir des collaborateurs bénévoles du service public, des relais auprès de la société avec pour mission de consolider le lien armée-nation et développer l'esprit de défense.

Sans doute les avez-vous déjà vus à la télévision ?

- Si vous avez regardé le défilé du 14 juillet 2014, vous aurez pu voir le bataillon Ile de France / 24<sup>e</sup> régiment d'infanterie, constitué à 100% de réservistes, défiler pour la première fois de l'histoire de la réserve militaire sur les Champs-Élysées.

Tout comme vous les avez très certainement déjà croisés sans savoir qui ils étaient :

- Les militaires qui assurent, en arme, la sécurité des lieux publics (gares, sites touristiques et lieux de culte, etc.....) dans le cadre du plan de sécurité national «VIGIPIRATE » sont pour la plupart des réservistes militaires.

Et enfin, vous en avez entendu parler par les médias

- lors de la création de la Garde Nationale par le Président de la République, le 13 octobre 2016. La garde nationale concourra, le cas échéant, par la force des armes, à la défense de la patrie et à la sécurité de la population et du territoire.

Ces hommes et ces femmes, exemplaires, mus par le sens de l'engagement pour autrui, se proposent de vous parrainer dans un accompagnement citoyen.

**L'opération parrainage citoyen réside sur l'adhésion de la jeunesse Française.  
Alors pourquoi pas vous ?**

Si vous acceptez le principe de ce parrainage citoyen, il vous sera alors demandé de bien vouloir prendre connaissance des trois documents suivants:

- la déclaration sur l'honneur,
- les recommandations de la CNIL,
- l'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne mineure.

de les renseigner, les signer, les faire signer par vos parents<sup>2</sup> et de les remettre au service état-civil qui vous aura reçu dans le cadre de votre demande de recensement..

**Votre attestation de recensement vous sera alors remise officiellement par le maire de votre ville lors d'une cérémonie officielle** qui se déroulera dans votre mairie<sup>3</sup> en présence de vos parents, des membres de votre famille, du directeur de votre établissement scolaire accompagné de votre professeur responsable de l'enseignement de défense, des autorités de votre mairie, des autorités militaires locales et des médias.

**Votre participation au parrainage citoyen** organisé par la direction du service national et de la jeunesse du ministère de la Défense **vous permettra d'adhérer**, à votre convenance, **à la communauté « les filleuls de la réserve »** qui sera ouverte aux seuls filleuls et réservistes parrains de cette opération. Cette communauté permettra les échanges entre adhérents et la mise en ligne d'informations provenant du ministère de la défense.

**Portez-vous volontaire auprès de votre mairie.  
Nous n'attendons plus que vous.**

**Les réservistes militaires sont là pour vous.**

---

<sup>2</sup> Ou par votre représentant légal ou tuteur.

<sup>3</sup> A une date qui vous sera précisée ; En attendant cette cérémonie officielle, votre attestation vous sera remise afin que vous puissiez la présenter lors des démarches administratives que vous entreprendriez.